

# Avant-propos

Dans les 500 questions à choix multiples proposés par cet ouvrage, les candidats au concours d'entrée aux grandes écoles commerciales, aux concours administratifs et aux Instituts d'études politiques, trouveront un outil d'entraînement à des épreuves qui requièrent plusieurs types de compétences. Très extensibles, les contours de la culture générale soumettent les étudiants à un impératif particulier : à l'écrit et à l'oral, dans une dissertation ou au cours d'un entretien, il leur faut, pour répondre à une question, étayer une argumentation ou donner un exemple en dissertation, mobiliser très rapidement des connaissances d'origines diverses qu'ils possèdent souvent sans pouvoir les exploiter. Or on le sait, c'est la culture générale sous toutes ses formes qui départage au final des candidats souvent parvenus à un niveau homogène dans les matières explicitement inscrites aux programmes des concours.

Les dix chapitres qui organisent ce volume accompagnent et étendent le champ de connaissances couvert par les *100 fiches de Culture générale*. Au-delà des thèmes traditionnels d'un programme d'histoire de la pensée (philosophie, sciences humaines, mythologie, arts, pensée politique) ces QCM permettent de tester des connaissances plus concrètes : économie et connaissance du monde contemporain, inventions et techniques de communication, arts de notre temps comme la photographie et le cinéma. Enfin, il a paru indispensable de fournir à ces questions des réponses suffisamment précises et développées : les lecteurs pourront ainsi vérifier leurs acquis tout en prenant appui sur de nouvelles connaissances pour nourrir leur curiosité et... enrichir leur culture générale.

L'auteur

## Économie et histoire des temps modernes

- 1. Une seule de ces affirmations relatives au rôle des banquiers au XVI<sup>e</sup> siècle est fausse. Laquelle ?**
  - a) Ils ont inventé l'appel à l'épargne privée et lancé les premiers emprunts dans le public
  - b) Ils ont financé l'élection de Charles Quint à la tête du Saint Empire Romain Germanique
  - c) Ils ont été constamment soutenus par les souverains d'Europe
- 2. Quel est le juste contenu de l'ordonnance dite de Villers-Cotterêts, prise en 1539 par François I<sup>er</sup> ?**
  - a) Elle décrétait les premières mesures de coercition contre les protestants
  - b) Elle imposait l'emploi du français dans la rédaction des actes de justice
  - c) Elle restreignait le pouvoir des parlements
- 3. Un seul de ces pays ou provinces ne faisait pas partie de l'héritage de Charles Quint, roi d'Espagne élu empereur du Saint Empire Romain Germanique. Lequel ?**
  - a) La Bourgogne
  - b) Les Pays-Bas
  - c) L'Autriche
  - d) La Bavière
  - e) Le royaume de Naples
- 4. Une seule de ces affirmations concernant Luther est fausse. Laquelle ?**
  - a) Il a attaqué le pape sur la question des indulgences
  - b) Il a été excommunié
  - c) Il a trouvé un soutien en Suisse
  - d) Il a été mis au ban de l'Empire par Charles Quint
- 5. Cet État prestigieux contribua à la victoire de Lépante contre les Turcs en 1571. Lequel ?**
  - a) La République de Gênes
  - b) L'État chrétien de Malte
  - c) La République de Venise
  - d) L'Autriche

- 6. Une seule de ces affirmations concernant la Compagnie de Jésus, reconnue par le pape en 1540, est fausse. Laquelle ?**
- a) C'est un ordre religieux régulier dont les membres ont des activités séculières
  - b) Elle a créé des collèges d'enseignement promis à un bel avenir
  - c) Les Jésuites français sont soumis à l'autorité du roi de France
  - d) Leur rôle est déterminant dans la Contre-Réforme
- 7. Quel roi de France a ordonné le massacre de la Saint Barthélemy ?**
- a) Henri III
  - b) Charles IX
  - c) François II
  - d) Henri II
- 8. Cette souveraine a définitivement imposé la religion réformée dite « anglicane » dans son royaume. Laquelle ?**
- a) Marie Tudor
  - b) Élisabeth I
  - c) Marie Stuart
- 9. Comment s'explique prioritairement la prépondérance de l'Espagne en Europe, au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle ?**
- a) Par son enrichissement colonial
  - b) Par sa politique d'alliances
  - c) Par sa puissance navale
- 10. Cette grande puissance européenne a été la première des Temps modernes à ordonner la mort de son roi et à le faire exécuter en public. De laquelle s'agit-il ?**
- a) La France
  - b) La Suède
  - c) L'Angleterre
- 11. Quel était en France, sous l'ancien régime, le rôle des Parlements ?**
- a) C'étaient des assemblées régionales
  - b) C'étaient des tribunaux
  - c) C'étaient des conseils de la noblesse
- 12. Le contenu de cette loi promulguée en 1679, en Angleterre, est considéré comme un premier pas vers la reconnaissance des Droits de l'homme. Il s'agit :**
- a) Du *Pretium doloris*
  - b) De l'*Habeas corpus*
  - c) De l'*intuitu personae*
- 13. En quelle année Louis XIV, roi à cinq ans, a-t-il pris effectivement le pouvoir ?**
- a) 1651
  - b) 1658
  - c) 1662

- 14. Tous ces personnages de haut rang ont participé à la Fronde, sauf un. Lequel ?**
- a) Le Cardinal de Retz
  - b) Gaston, duc d'Orléans
  - c) Le surintendant Fouquet
  - d) Mademoiselle de Montpensier (dite la Grande Mademoiselle)
- 15. Colbert a exercé une fonction de premier plan auprès de Louis XIV. Quelle en était la dénomination ?**
- a) Premier ministre
  - b) Chef du conseil des affaires
  - c) Contrôleur général des finances
- 16. On appelle dragonnades cette pratique autorisée par Louis XIV dans les provinces françaises. De quoi s'agissait-il ?**
- a) De fêtes populaires de type carnavalesque
  - b) De célébrations religieuses parallèles au culte officiel
  - c) D'expéditions punitives contre les brigands du royaume
  - d) D'opérations brutales pour convertir les protestants au catholicisme
- 17. Un seul de ces souverains européens du XVIII<sup>e</sup> siècle ne peut être considéré comme un despote éclairé. Lequel ?**
- a) Frédéric II, roi de Prusse
  - b) Catherine II, impératrice de Russie
  - c) Joseph II, empereur d'Autriche
  - d) Charles III, roi d'Espagne
  - e) Georges I, roi d'Angleterre
- 18. Ce changement ou cet événement ne s'est pas produit sous la régence de Philippe d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV. Lequel ?**
- a) La banqueroute de Law
  - b) L'expulsion des Jésuites
  - c) Le retour de la cour à Paris
  - d) La tolérance du libertinage
- 19. Une seule de ces souveraines n'est pas la fille de Marie-Thérèse d'Autriche, surnommée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la « grand-mère de l'Europe ». Laquelle ?**
- a) Marie-Antoinette, reine de France
  - b) Marie-Caroline, reine de Naples
  - c) Marie-Christine, régente des Pays-bas
  - d) Louise, reine de Prusse
- 20. À la veille de la Révolution de 1789, des révoltes populaires plus violentes que de coutume auraient dû alerter le pouvoir royal. Quelle en était la cause principale ?**
- a) Une nouvelle augmentation des impôts
  - b) Une longue épidémie
  - c) Une famine

## Réponses aux QCM (p. 7 à p. 9)

- 1. c)** Après leur expansion au Moyen Âge, l'influence des banquiers devint essentielle pour financer les aventures coloniales et les guerres. Les rois étaient totalement dépendants de leurs bailleurs de fonds dont ils subissaient les conditions draconiennes et imitaient les pratiques en lançant les premiers emprunts publics. Mais les banquiers étaient seuls face aux risques encourus : Entre 1557 et 1559, tous les banquiers européens dont les puissants Fugger d'Augsbourg subirent les effets provoqués par les banqueroutes successives des rois Philippe II d'Espagne et Henri II de France. Le principe du mercantilisme, première forme d'économie dirigée, adoptée à ce moment-là par les rois tendait à les libérer quelque peu de l'influence des banquiers.
- 2. b)** La décision prise par François I<sup>er</sup> (1494-1547) de substituer le français au latin dans la rédaction de ces actes est un symbole très fort de l'absolutisme naissant qui se manifeste par une double émancipation. Cette ordonnance imposait comme langue officielle du royaume celle du souverain, ce qui ne pouvait qu'amoindrir le pouvoir de la noblesse dans les régions et celui que les parlements cherchaient à s'arroger. Elle confortait l'autorité royale face à celle de l'Église. Enfin son rôle dans l'essor de la littérature, amplifié par la vie de cour, a été déterminant.
- 3. d)** La Bavière pas plus que les autres provinces allemandes ne faisait partie de l'héritage exceptionnel de Charles Quint (1500-1558) quand il fut élu en 1519 empereur du Saint Empire Romain Germanique. Il n'en avait pas besoin : la puissance de celui qui était l'héritier des Habsbourg en Autriche, des possessions de Charles le Téméraire en Bourgogne, Pays-Bas, Flandre, Franche-Comté par sa grand-mère, et de toutes celles qui revenaient au royaume d'Espagne par sa mère, a été sans égale et devait installer en Europe la suprématie des Habsbourg qui ne s'éteignit avec des crises et des revers qu'en 1918.
- 4. a)** Si la position théologique de Luther (1483-1546) sur le salut, exclusivement dû selon lui à la foi du chrétien, lui avait valu des adeptes, lassés par les pratiques de l'Église qui incitaient à acheter sa rédemption en espèces sonnantes et trébuchantes, c'est avec la papauté que le conflit se noua. En effet, en critiquant la vente d'indulgences décidée par le Pape Léon X en vue de couvrir les frais d'achèvement de la basilique Saint-Pierre à Rome, il apparut comme un opposant à l'autorité et à la tradition qui décelèrent très vite, sans pouvoir l'éliminer, le danger que représentaient pour elles des idées de plus en plus audacieuses.
- 5. c)** Principale puissance maritime de la Méditerranée jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, la République aristocratique de Venise jeta ses derniers feux politiques, au cours de cette bataille. Après avoir armé plus de la moitié de cette flotte de coalisés, elle se retrouva côte à côte avec sa vieille rivale, Gênes, pour défendre l'Europe chrétienne contre les Turcs, à Lépante, en compagnie de Malte, de l'Autriche, des états du pape et de l'Espagne alors que sa puissance était bien entamée. Les grandes découvertes avaient en effet attiré le commerce vers le nouveau monde au détriment de la Méditerranée. La victoire de Lépante n'empêcha pas Venise de perdre Chypre, la Crète et ses possessions dans le Péloponnèse, avant de décliner politiquement, tout en restant le joyau culturel de l'Europe.

- 6. c)** La force des Jésuites a été leur indépendance : ils n'obéissaient qu'au pape. Fer de lance de la contre-réforme, la Compagnie de Jésus, fondée par Ignace de Loyola (1491-1556), doit son originalité et sa puissance à son double caractère, régulier et séculier. Aux vœux de pauvreté et de chasteté communs à tous les ordres, ses membres qui devaient être disponibles pour toute forme d'apostolat en tout pays, en ajoutaient un qui les mettait directement à la disposition du pape sans qu'ils fussent soumis à la hiérarchie catholique. Grâce à leur formation intellectuelle et spirituelle, bien plus longue et nettement supérieure à celle de tous les autres moines, à leur esprit conquérant, à l'efficacité de leurs missions, à la qualité exceptionnelle de leur enseignement, ils ont acquis un pouvoir qui, en France et ailleurs, a heurté les souverains. Souvent expulsés de plusieurs pays d'Europe, souvent revenus, ils irritaient par leur puissance et la vigueur de leur prosélytisme : un de leurs meilleurs élèves, Voltaire, s'est servi pour les combattre des armes qu'ils lui avaient données...
- 7. b)** La mort précoce du roi Henri II (1519-1559) qui avait entrepris une lutte sévère contre la pénétration du calvinisme en France donna l'occasion aux princes du sang comme les Navarre et les Condé qui s'étaient convertis à la religion réformée de constituer un parti protestant puissant. Face à eux, l'autorité royale, passée successivement à deux puis à trois fils d'Henri II, était affaiblie : après la mort très précoce de François II, Charles IX (1550-1574), d'abord tolérant envers la religion réformée puis pris au piège de conseils et d'alliances contradictoires, laissa le clan catholique radical des Guises organiser le massacre de tous les chefs et d'un grand nombre de protestants au cours de la nuit de la Saint-Barthélemy en 1572 : les haines attisées devaient prolonger la guerre civile jusqu'en 1593.
- 8. b)** La réforme en Angleterre s'imposa dans un contexte opportuniste et politique quand le roi Henri VIII (1491-1547) décida de rejeter l'autorité du pape qui refusait d'annuler son mariage. Ces raisons personnelles lui fournirent un prétexte pour devenir l'unique chef de l'Église d'Angleterre. Sa fille Marie Tudor (1516-1558) tenta par la force le retour au catholicisme. Contestée dans sa légitimité, royale, Élisabeth I<sup>re</sup> (1533-1603) affirma son pouvoir en se proclamant chef d'une église « anglicane » hybride mais plus protestante que catholique. Pour ce faire, elle avait écarté, en la faisant exécuter, les prétentions au trône de la reine d'Écosse Marie Stuart (1542-1587).
- 9. a)** Formidablement enrichis par les taxes prélevées par leur trésor sur tous les produits et notamment les métaux précieux qui arrivaient chez eux venant de leur immense empire colonial, les rois d'Espagne purent soutenir avec plus d'endurance que d'autres, pendant les guerres d'Italie notamment, la charge et le coût exorbitant des armées, tout en embauchant facilement des mercenaires. Le jeu d'alliances qui mit Charles Quint à la tête d'un immense empire et son ambition politique n'auraient pas suffi pour lui permettre de contrer les rois de France François I<sup>er</sup> et Henri II sans l'aide de ce trésor de guerre.
- 10. c)** Si le régicide public du 21 janvier 1793 a entretenu autour de la révolution française et de la mort de Louis XVI une légende sanglante, l'issue du conflit entre le Parlement anglais et le roi Charles I<sup>er</sup> (1600-1649), petit-fils de Marie Stuart, fut tout aussi tragique. Sur fond de conflit religieux entre différentes tendances protestantes dont le puritanisme, les sympathies du roi pour les catholiques et sa tentative de gouvernement absolu se soldèrent par une révolution, la condamnation à mort et la décapitation de Charles I<sup>er</sup> en 1649 et la dictature de Cromwell qui dura onze ans.

- 11. b)** L'acception moderne de ce terme ne correspond pas aux attributions dévolues à ces instances sous l'Ancien Régime. Émanant de la *Curia regis* ou conseil du roi, le Parlement de Paris était l'organe de la justice du roi. Il fut progressivement complété par les parlements de province chargés de rendre la justice au nom du roi quand la structure administrative du royaume centralisé multiplia les besoins. En dehors de ses attributions judiciaires, le Parlement jouissait de plusieurs prérogatives dont celle d'enregistrer les édits royaux qu'il instruisait au passage. À l'issue de cet examen, le Parlement avait la liberté d'émettre des « remontrances » qui, sans pouvoir faire obstruction à la volonté royale, permettaient d'exprimer leurs réserves voire leur désaccord. Affaiblis par Louis XIV, les parlements jouèrent tout au long du règne de Louis XV et jusqu'à la Révolution un rôle d'opposition actif à l'autorité royale.
- 12. b)** Plus d'un siècle avant la prise de la Bastille, le « *bill* » (loi) sur l'*habeas corpus*, expression qui signifie étymologiquement « que tu sois maître de ta personne physique », votée par le parlement anglais, ouvrait des droits aux victimes d'arrestations arbitraires. En effet, cette loi stipule que toute personne arrêtée par un puissant doit être présentée dans les trois jours devant un juge qui peut décider de sa libération. Quoique suspendu de 1794 à 1801 puis en 1817, l'*habeas corpus act* est apparu progressivement en Europe à l'époque des Lumières comme un exemple à imiter. Le système judiciaire anglais est d'ailleurs demeuré très attaché aux droits de la défense.
- 13. c)** L'âge de Louis XIV (1638-1715), quand il succéda à son père Louis XIII (1601-1643), nécessitait une régence qui fut confiée à sa mère Anne d'Autriche. Mais le pouvoir resta aux mains du cardinal de Mazarin (1602-1661) qui fit face, pendant les années d'enfance du jeune roi, à la Fronde (1649-1652), en fait une guerre civile qui s'acheva par la victoire de l'absolutisme. Témoin de l'ambition des grands et du Parlement, Louis XIV, quoique majeur dès 1651, laissa d'abord gouverner Mazarin. La surprise fut d'autant plus grande lorsque, quelques mois après la mort du cardinal, le jeune souverain affirma sa volonté de gouverner sans premier ministre, à l'aube du très long règne (1662-1715) qui marqua l'apogée et les limites de l'absolutisme centralisateur.
- 14. c)** Le surintendant Fouquet (1615-1680 ?), chargé des finances auprès de Mazarin appartenait évidemment au parti de la régente et ne figura pas parmi les Frondeurs. Ministre compétent et très puissant, il augmenta considérablement sa fortune pendant ses mandats, tout comme Mazarin : le caractère ostentatoire de cette fortune semble avoir irrité Louis XIV qui l'avait d'abord maintenu dans sa fonction. Sa disgrâce eut une résonance considérable dans le royaume. Paul de Gondy, cardinal de Retz fut l'âme de la Fronde tandis que les deux princes du sang cités ici y participèrent activement.
- 15. c)** Louis XIV n'ayant pas voulu de Premier ministre, Colbert (1619-1683) fut d'abord chargé de la direction de la marine et de la surveillance de Fouquet auquel il succéda comme ministre des Finances. C'est dans cette fonction que le Roi créa pour lui, en 1665, le titre de « contrôleur général ». Il fut ensuite secrétaire d'État de la Maison du roi puis de la Marine en 1669. Seules échappèrent à son autorité la guerre et les Affaires étrangères.
- 16. d)** Louis XIV, qui avait chargé son ministre Louvois d'appliquer sa politique de réconciliation religieuse du royaume en n'accordant que parcimonieusement aux protestants les droits accordés par l'édit de Nantes, toléra cette méthode barbare de

conversion au catholicisme. On contraignait les familles protestantes, dans les provinces les plus touchées par la religion réformée, à loger des soldats, les dragons, qui pillaient leurs hôtes et les maltraitaient jusqu'à la torture et au viol pour les obliger à abjurer leur foi. Malgré le nombre impressionnant de conversions forcées, l'efficacité de ces pratiques à court terme, également impopulaires chez les catholiques, ne régla rien et n'empêcha pas la fuite à l'étranger de plus de 200 000 protestants après la révocation de l'Édit de Nantes (1685).

- 17. e)** Le pouvoir royal étant déjà strictement limité en Angleterre par le Parlement depuis 1660 et le retour des Stuart sur le trône, ce pays n'eut pas à engager de réformes spectaculaires au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les quatre autres souverains cités, acquis, sous l'influence des philosophes et des économistes, à l'idée d'œuvrer en vue de l'intérêt général, appliquèrent de façon diverse les principes des Lumières. Malgré l'admiration que lui vouait Voltaire, Frédéric II se contenta de réformes de surface. Plus radical, Joseph II décréta en Autriche, l'égalité devant l'impôt, la liberté de la presse et la tolérance religieuse. Mais sa tentative d'unification des possessions immenses des Habsbourg se heurta à la vigueur des identités nationales qui devaient miner l'Empire austro-hongrois pendant deux siècles. Bien que Catherine II, correspondante régulière de Diderot, fût particulièrement cultivée, elle n'œuvra qu'au service de la noblesse russe, abandonnant les paysans à leur misère et son règne aggrava même les conditions du servage.
- 18. b)** Les huit années (1715-1723) de la Régence de Philippe d'Orléans (1674-1723) furent marquées par une forte réaction contre le climat d'austérité et d'intolérance religieuse qui avait pesé sur la fin du règne de Louis XIV. On renonça à persécuter les Jansénistes et les Jésuites perdirent jusqu'à la disgrâce leur formidable pouvoir. Mais c'est Louis XV qui, malgré lui, sous la pression du Parlement, décréta l'interdiction des Jésuites en France en 1764.
- 19. d)** Celle qu'on appelait la reine Louise (1776-1810) plus jeune que les trois filles de Marie-Thérèse, princesse de Mecklembourg, n'appartenait pas à la Maison d'Autriche. Reine de Prusse en 1797, elle tenta de négocier avec Napoléon au moment de la paix de Tilsitt. Des deux sœurs de Marie-Antoinette, Marie-Caroline, reine de Naples en 1768, farouche opposante aux idées révolutionnaires, tenta en vain de mobiliser les souverains européens pour sauver sa sœur avant de perdre son trône en 1798.
- 20. c)** De tous les maux qui ravageaient le royaume de France à la veille de la Révolution, la crise économique qui durait depuis 1778 était sans doute le plus grave. Pour caractériser la misère qui affecta la population française, appauvrie par la mévente du blé et du vin, la destruction de certaines cultures par les intempéries, les historiens ont d'abord parlé de « famine », puis de « disette ». On parle aujourd'hui de « crise de subsistance ».